

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



REVUE FINANCIÈRE

2^e trimestre 2023

SE DÉMARQUER PAR UNE CROISSANCE
DURABLE ET RESPONSABLE

Présentation des résultats

14 août 2023



AVERTISSEMENT

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes ; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles ; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou encore d'acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu de performance ; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et notre divulgation en RSE ; une participation et une collaboration suffisante de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives RSE de Boralex ; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents ; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023 de Boralex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.





Patrick Decostre

Président et chef de la direction

FAITS SAILLANTS

Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné¹, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

- **Maintien de la flexibilité financière et d'un solide bilan avec plus de 300 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés¹ au 30 juin 2023.**
- **Ajout de 369 MW de projets au stade préliminaire du portefeuille de projets au deuxième trimestre 2023. Portefeuille de projets en développement et en construction qui s'établit à plus de 6,2 GW au deuxième trimestre.**
- **Mises en service totalisant 32 MW : parcs éoliens Préveranges et Caumont-Chériennes et unité de stockage Plouguin en France.**
- **420 MW de projets retenus dans des appels d'offres en Ontario et en France.**
- **Production totale supérieure de 4 % (28 % en Combiné¹) à la production du T2-2022 et inférieure de 6% (8%) à la production anticipée².**
- **À noter que le résultat d'exploitation, le BAIIA(A)¹ et les flux de trésorerie discrétionnaires du deuxième trimestre 2022 incluaient un montant de 14 M\$ attribuable à certains contrats pour lesquels Boralex a dû comptabiliser une provision en cours d'exercice à la suite de la publication de la Loi de finances rectificative 2022 en France.**
- **BAIIA(A)¹ en baisse de 2 M\$ (hausse de 10 M\$) sur le T2-2022 et résultat d'exploitation en baisse de 7 M\$ (hausse de 4 M\$) sur le T2-2022.**

¹ Le Combiné, le BAIIA(A), les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

² La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

Canada

- Le 28 mars, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'adopter une série de mesures visant à faire progresser l'économie propre, notamment l'adoption d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable (CII) de 30 % pour les investissements dans les systèmes de production d'électricité renouvelable et de stockage d'électricité.
- Au Québec, le gouvernement et Hydro-Québec continuent de privilégier la filière éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs, chiffrés à 100 TWh d'ici 2050. Le 31 mars 2023, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour 1 500 MW d'énergie éolienne. Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre d'un plan plus vaste visant à quadrupler la capacité de production d'énergie éolienne au cours des 15 prochaines années afin de répondre à la demande croissante d'énergie, soit 25 TWh ou 14 % au cours de la période 2022-2032.
- En Ontario, l'*Independent Electricity System Operator* (IESO) sera appelé à mettre en place des mécanismes d'approvisionnement pour répondre aux nouveaux besoins en puissance confirmés dès 2025 et dans les années qui suivront. À la fin de mars, l'IESO a lancé une consultation sur l'achat de 2 200 MW provenant d'installations de stockage, dans le cadre d'un appel d'offres à long terme («LT1 RFP»). Les décisions prises à la suite du prochain appel d'offres sont attendues à l'automne 2023.

États-Unis

- L'administration américaine a fourni les documents d'orientation nécessaires sur le crédit d'impôt prévu par l'IRA concernant les exigences en matière de main-d'œuvre, les véhicules électriques et les communautés énergétiques, mais pas encore sur le contenu national pour la fabrication de produits solaires ou éoliens.
- En Californie, le *California Independent System Operator* (CAISO) continue de proposer des mesures visant à stabiliser le réseau et à atteindre les objectifs de l'État en matière d'énergie propre. Le CAISO a approuvé le plan de transmission pour 2022-2023, qui comprend 45 projets totalisant 7,3 G\$ US, ainsi que la participation au marché « day-ahead » (EDAM) élargi au *Western Energy Imbalance Market* (WEIM). Récemment, le CAISO a clairement indiqué qu'il envisageait d'apporter des changements globaux et profonds dans l'ensemble du processus d'interconnexion.

ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES - FRANCE ET ROYAUME-UNI

France et autres pays de l'Union européenne

- En Europe, la mise en œuvre du plan REPowerEU se poursuit en 2023 afin de rendre l'Europe indépendante des combustibles fossiles russes, et renforcer la volonté d'augmenter les cibles à atteindre en matière d'énergies renouvelables à horizon 2030. De plus, des mesures sont en préparation en réaction à l'IRA américain, pour développer l'industrie européenne des technologies neutres en carbone, des métaux rares et des matières critiques. En parallèle, un mécanisme a été adopté visant à réduire les importations de produits à forte intensité carbone. Enfin, les discussions se poursuivent concernant une réforme du marché de l'électricité.
- En France, à la suite de la publication en mars de la Loi relative à l'accélération de la production renouvelable, le deuxième trimestre a été consacré à l'élaboration des textes d'application. Le gouvernement est également très mobilisé pour renforcer le secteur de l'industrie verte et préparer la mise à jour de la planification énergétique, avec l'adoption prochaine d'une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Royaume-Uni

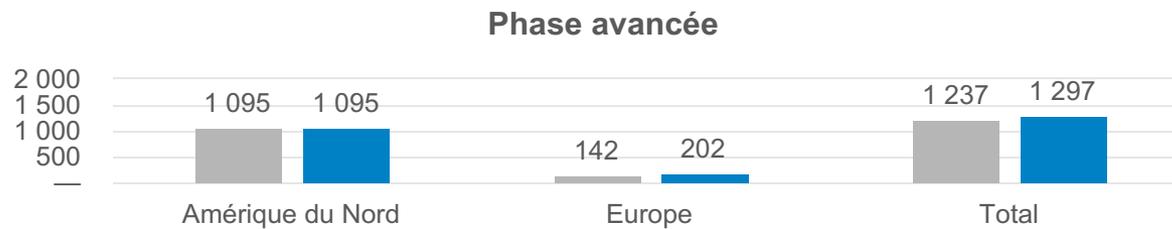
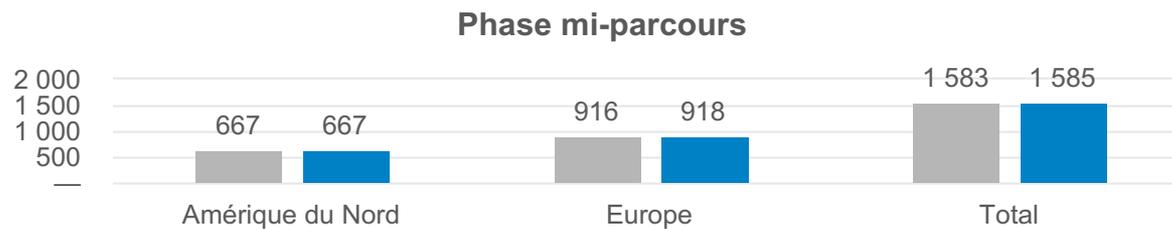
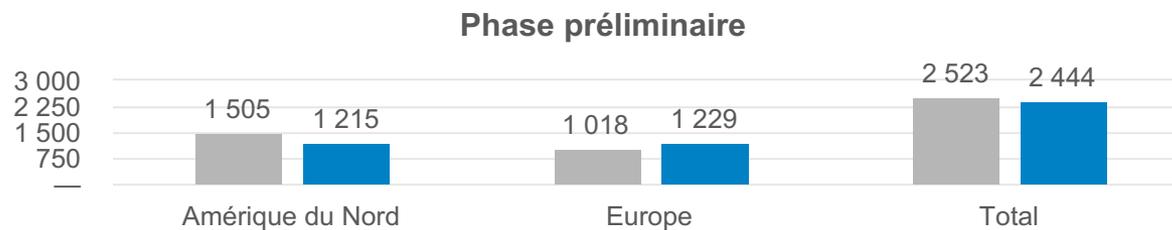
- Au Royaume-Uni, la politique énergétique se caractérise par une volonté de décarbonation du bilan énergétique en soutenant l'industrie et les technologies neutres en carbone. En Angleterre, les discussions se poursuivent pour donner de nouvelles perspectives à l'éolien terrestre et décarboner le système électrique. L'Écosse, de son côté, travaille au développement de l'éolien terrestre à la suite de la publication, à la fin de 2022, des objectifs à atteindre d'ici 2030.

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

● T1 2023 ● T2 2023



SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTFEUILLE DE PROJETS		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 5 326 MW	PHASE PRÉLIMINAIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Droits fonciers sécurisés • Interconnexion possible • Révision des risques règlementaires • Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe) 		315 MW	566 MW	881 MW
			350 MW	538 MW	888 MW
			550 MW	125 MW	675 MW
		PUISSANCE TOTALE	1 215 MW	1 229 MW	2 444 MW
	PHASE MI-PARCOURS				
	<ul style="list-style-type: none"> • Design préliminaire pour faire une soumission • Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés locales (Amérique du Nord) • Demandes de permis et d'autorisations administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe) 		667 MW	609 MW	1 276 MW
			-	251 MW	251 MW
			-	58 MW	58 MW
		PUISSANCE TOTALE	667 MW	918 MW	1 585 MW
	PHASE AVANCÉE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif • Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord) • Projet autorisé par les autorités règlementaires (France) 		193 MW	182 MW	375 MW
			825 MW	20 MW	845 MW
		77 MW	-	77 MW	
	PUISSANCE TOTALE	1 095 MW	202 MW	1 297 MW	
TOTAL		1 175 MW	1 357 MW	2 532 MW	
		1 175 MW	809 MW	1 984 MW	
		627 MW	183 MW	810 MW	
	PUISSANCE TOTALE	2 977 MW	2 349 MW	5 326 MW	



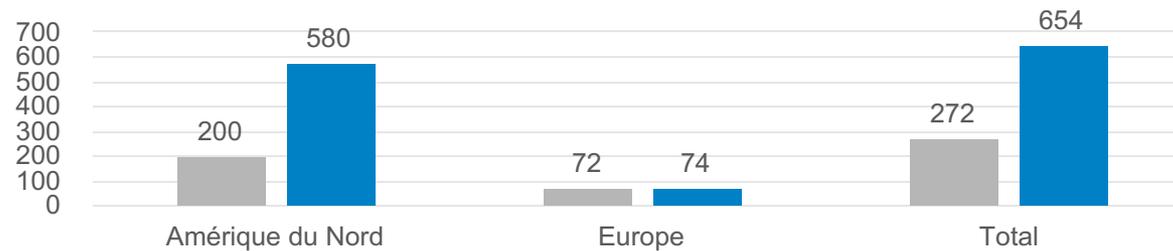
SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

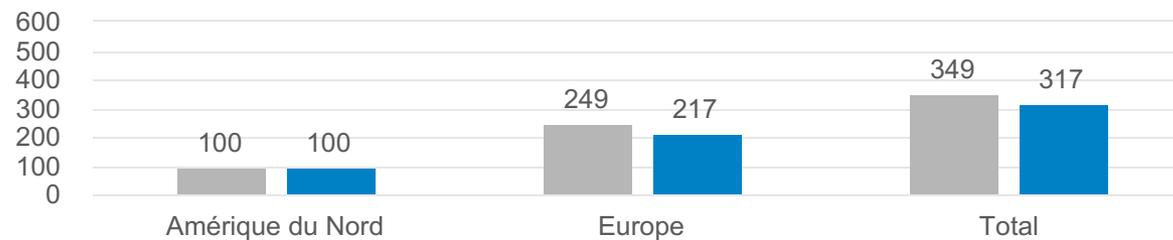
CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

● T1 2023 ● T2 2023

Phase sécurisée



Phase en construction ou prêts à construire



SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

ORIENTATION CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

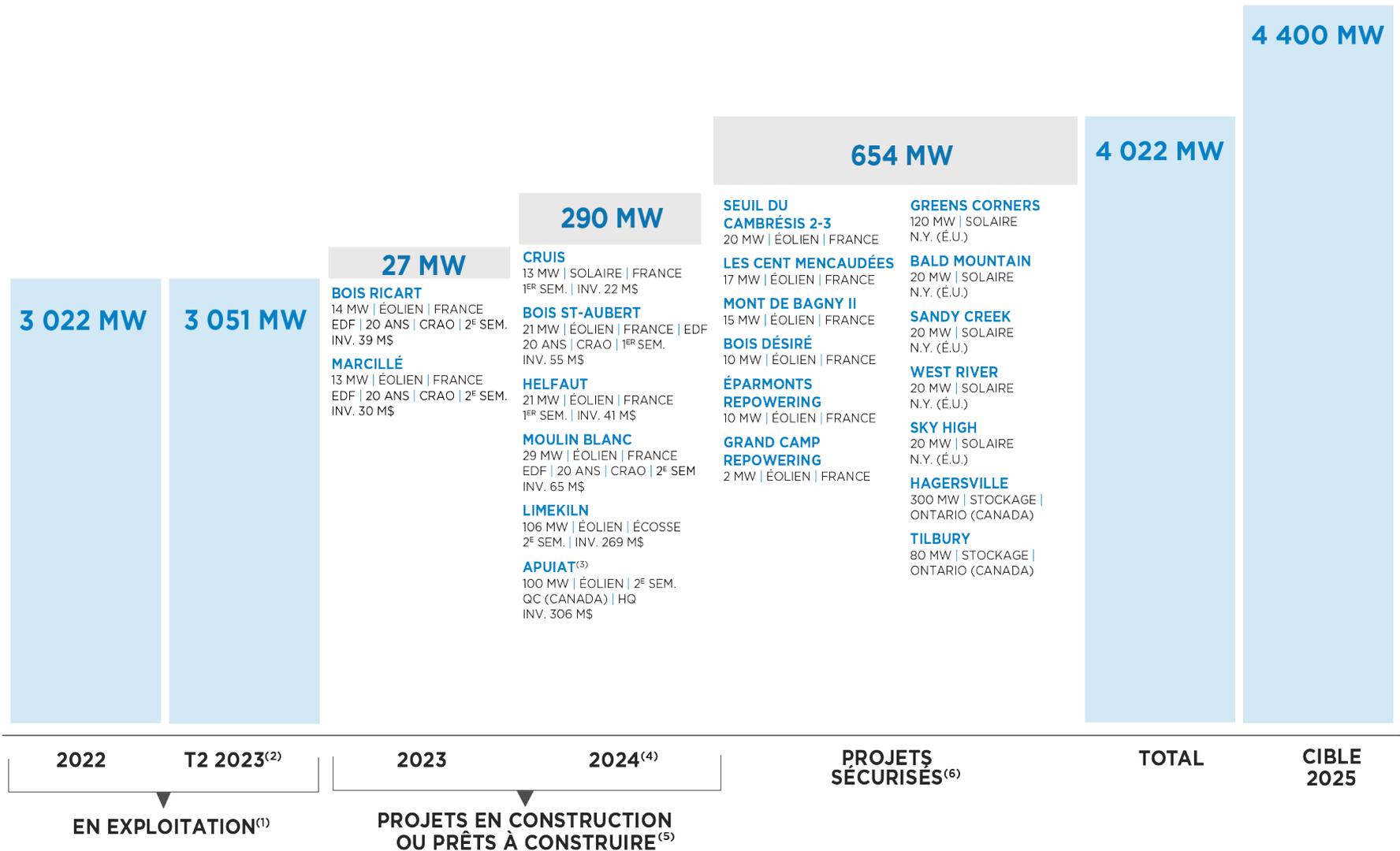
CHEMIN DE CROISSANCE

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 971 MW	PHASE SÉCURISÉE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat obtenu (REC ou CAE) et <ul style="list-style-type: none"> • interconnexion soumise (États-Unis) • interconnexion sécurisée (Canada) • Interconnexion sécurisée et <ul style="list-style-type: none"> • projet purgé de tout recours (France) • projet autorisé par les autorités réglementaires (Écosse) 	  	-	74 MW	74 MW
			200 MW	-	200 MW
			380 MW	-	380 MW
		PUISSANCE TOTALE	580 MW	74 MW	654 MW
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> • Permis obtenus • Financement en cours • Date de mise en service établie • Stratégie tarifaire définie 	  	100 MW	204 MW	304 MW
			-	13 MW	13 MW
			-	-	-
		PUISSANCE TOTALE	100 MW	217 MW	317 MW
TOTAL		100 MW	278 MW	378 MW	
		200 MW	13 MW	213 MW	
		380 MW	-	380 MW	
	PUISSANCE TOTALE	680 MW	291 MW	971 MW	

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 051 MW

Au 30 juin 2023 et au 11 août 2023.

CHEMIN DE CROISSANCE



⁽¹⁾ Correspond à la puissance installée de production et inclut la puissance installée pour des projets de stockage.

⁽²⁾ Au 30 juin 2023 et au 11 août 2023.

⁽³⁾ La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

⁽⁴⁾ Certains éléments concernant les mises en service prévues en 2024 seront divulgués ultérieurement puisque des mesures sont toujours en cours pour optimiser davantage ces projets.

⁽⁵⁾ L'investissement total pour les projets situés en Europe a été converti en dollars canadiens au taux de clôture au 30 juin 2023.

⁽⁶⁾ Certains projets sécurisés seront mis en service au-delà de 2025.



RÉALISATIONS 2023 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Croissance

- Ajout de projets éoliens en Europe et en Amérique du Nord au stade préliminaire du portefeuille de projets, pour un total de 80 MW.
- Ajout d'un projet éolien en Europe au stade sécurisé du portefeuille de projets.
- Mise en service de deux parcs éoliens en Europe qui ont ajouté 29 MW en puissance installée.
- Deux projets éoliens totalisant 40 MW ont été retenus dans le cadre du dernier appel d'offres éolien terrestre en France.

Clientèle

- Discussions en cours afin de conclure des CAÉ corporatifs en France et au Royaume-Uni.

Diversification

- Sélection de deux projets de stockage, équivalant à 380 MW dans le cadre de l'appel d'offres de l'IESO E LT1 en Ontario.
- Ajout de projets solaires totalisant 149 MW et de projets de stockage totalisant 140 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Mise en service d'une deuxième unité de stockage en Europe.

Optimisation

- Optimisation de la maintenance et de l'entretien de six parcs solaires américains pour une puissance installée totale de 200 MW.
- Ajout d'un projet repowering en phase sécurisée en Europe.
- Bonification de l'entente de facilité de crédit garantie par Exportation et Développement Canada de 125 M\$ portant son montant total autorisé à 200 M\$.



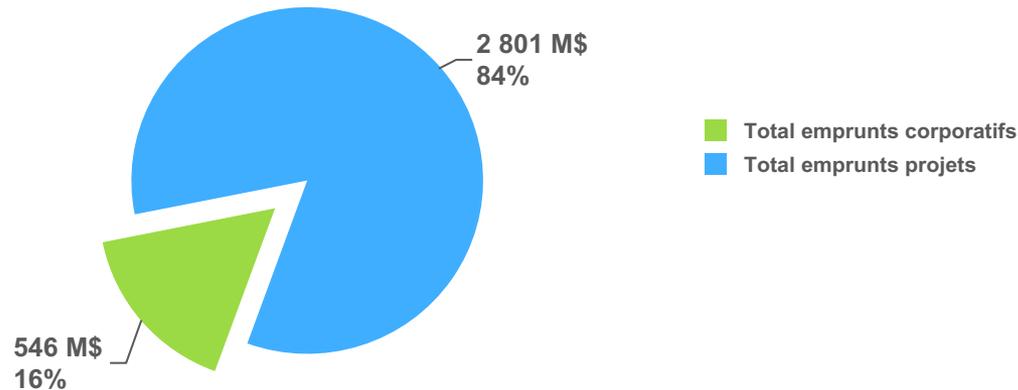
Bruno Guilmette

Premier vice-président et chef de la
direction financière

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Augmenter la proportion de financement corporatif, incluant le financement durable, et obtenir une cote de crédit "Investment Grade"

Répartition des emprunts - solde du capital - 3,3 G\$
Au 30 juin 2023



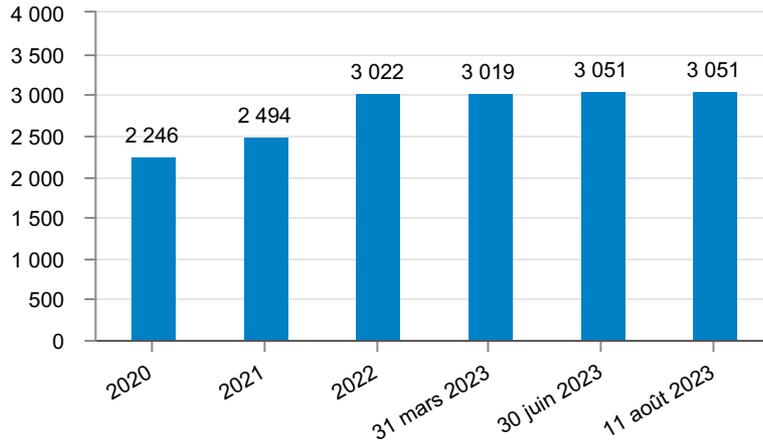
Plus de 300 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés⁽¹⁾ au 30 juin 2023.

¹ Les liquidités disponibles et financement autorisés est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

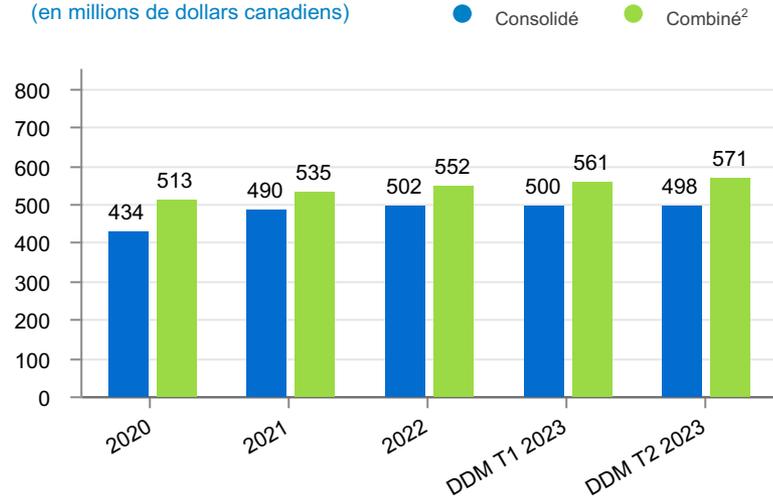
Puissance installée

(en MW)



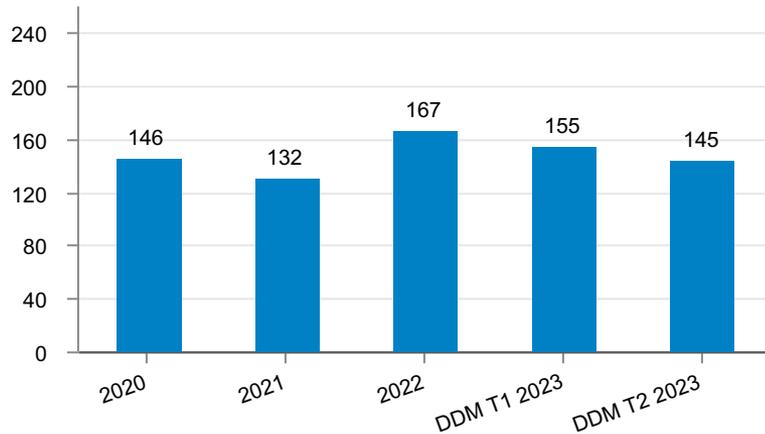
BAIIA(A)¹

(en millions de dollars canadiens)



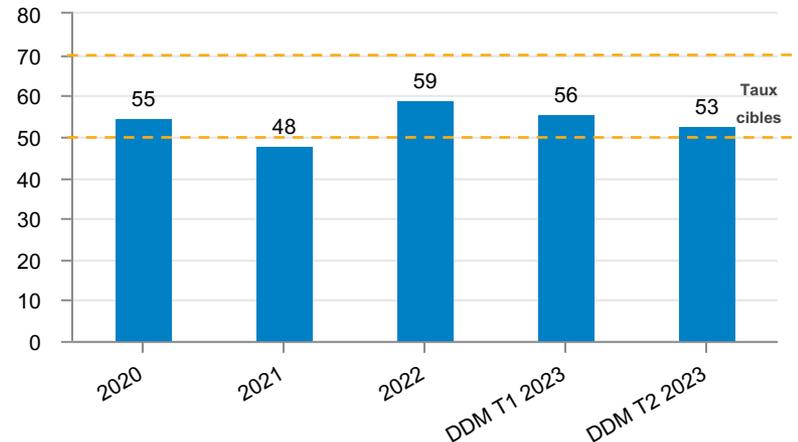
Flux de trésorerie discrétionnaires³

(en millions de dollars canadiens)



Ratio de réinvestissement³

(en %)



¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

² Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

³ Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

PROGRÈS SUR LES CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Être la référence RSE auprès de ses partenaires

E

ENVIRONNEMENT

Croître en ayant à coeur une trajectoire durable et résiliente

Lancement de la mission de définition des cibles de réduction du bilan des gaz à effet de serre et de leur certification par le SBTi.

Première reconnaissance par l'administration française de l'IdentiFlight, système de détection et régulation automatisé, comme mesure de réduction efficace du risque de mortalité pour la population du Milan Royal en remplacement d'une mesure d'arrêt du parc en journée.

S

SOCIÉTÉ

Respecter les vivants

Célébration du 28 avril, journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

Lancement de la stratégie organisationnelle de santé mentale et de bien-être au travail.

Divulgence interne des résultats du sondage de mobilisation des employés, avec un taux de participation de 93 %.

G

GOVERNANCE

Faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée

Formation d'un troisième groupe de fournisseurs sur l'évaluation EcoVadis, demandée dans le cadre de contrats majeurs de produits.

Classement de Boralex au 21^e rang des 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada selon Corporate Knights.

Élaboration de la formation interne portant sur notre nouveau code d'éthique, de concert avec les parties prenantes.

Sommaire par technologie

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé							Combiné ⁽¹⁾						
	T2 2023	Anticipé ⁽²⁾	T2 2022	Variation vs anticipé		Variation vs 2022		T2 2023	Anticipé ⁽²⁾	T2 2022	Variation vs anticipé		Variation vs 2022	
				\$	%	\$	%				\$	%	\$	%
Production d'électricité														
Éolien	976	1 015	894	(39)	(4)	82	9	1 484	1 587	1 048	(103)	(6)	436	42
Solaire	155	190	175	(35)	(18)	(20)	(12)	155	190	175	(35)	(18)	(20)	(12)
Hydro	222	242	229	(20)	(8)	(7)	(3)	222	242	229	(20)	(8)	(7)	(3)
Total	1 353	1 447	1 298	(94)	(6)	55	4	1 861	2 019	1 452	(158)	(8)	409	28
Produits de la vente d'énergie⁽³⁾														
Éolien	176	n.d.	128	n.d.	n.d.	48	37	203	n.d.	145	n.d.	n.d.	58	40
Solaire	16	n.d.	19	n.d.	n.d.	(3)	(16)	16	n.d.	19	n.d.	n.d.	(3)	(16)
Hydro	18	n.d.	21	n.d.	n.d.	(3)	(14)	18	n.d.	21	n.d.	n.d.	(3)	(14)
Total	210	n.d.	168	n.d.	n.d.	42	25	237	n.d.	185	n.d.	n.d.	52	28
BAIIA(A)⁽⁴⁾														
Éolien	127	n.d.	117	n.d.	n.d.	10	8	150	n.d.	127	n.d.	n.d.	23	17
Solaire	13	n.d.	16	n.d.	n.d.	(3)	(18)	13	n.d.	17	n.d.	n.d.	(4)	(24)
Hydro	12	n.d.	15	n.d.	n.d.	(3)	(19)	12	n.d.	15	n.d.	n.d.	(3)	(19)
Frais généraux et corporatif	(33)	n.d.	(27)	n.d.	n.d.	(6)	(23)	(32)	n.d.	(26)	n.d.	n.d.	(6)	(23)
Total	119	n.d.	121	n.d.	n.d.	(2)	(2)	143	n.d.	133	n.d.	n.d.	10	7

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽⁴⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 2 2023.

Sommaire par technologie

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé							Combiné ⁽¹⁾						
	2023	Anticipé ⁽²⁾	2022	Variation vs budget		Variation vs 2022		2023	Anticipé ⁽²⁾	2022	Variation vs budget		Variation vs 2022	
				\$	%	\$	%				\$	%	\$	%
Production d'électricité														
Éolien	2 364	2 409	2 231	(45)	(2)	133	6	3 461	3 564	2 579	(103)	(3)	882	34
Solaire	256	294	290	(38)	(13)	(34)	(12)	256	294	290	(38)	(13)	(34)	(12)
Hydro	430	418	418	12	3	12	3	430	418	418	12	3	12	3
Thermique	—	—	40	—	—	(40)	(100)	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total	3 050	3 121	2 979	(71)	(2)	71	2	4 147	4 276	3 327	(129)	(3)	820	25
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération														
Éolien	446	n.d.	320	n.d.	n.d.	126	39	503	n.d.	358	n.d.	n.d.	145	41
Solaire	26	n.d.	30	n.d.	n.d.	(4)	(13)	26	n.d.	30	n.d.	n.d.	(4)	(13)
Hydro	36	n.d.	39	n.d.	n.d.	(3)	(7)	36	n.d.	39	n.d.	n.d.	(3)	(7)
Thermique	—	n.d.	6	n.d.	n.d.	(6)	(100)	—	n.d.	6	n.d.	n.d.	(6)	(100)
Total	508	n.d.	395	n.d.	n.d.	113	29	565	n.d.	433	n.d.	n.d.	132	31
BAIIA(A)⁽⁴⁾														
Éolien	310	n.d.	287	n.d.	n.d.	23	8	354	n.d.	307	n.d.	n.d.	47	15
Solaire	20	n.d.	25	n.d.	n.d.	(5)	(21)	20	n.d.	26	n.d.	n.d.	(6)	(24)
Hydro	25	n.d.	28	n.d.	n.d.	(3)	(11)	25	n.d.	28	n.d.	n.d.	(3)	(11)
Thermique	—	n.d.	2	n.d.	n.d.	(2)	(100)	—	n.d.	2	n.d.	n.d.	(2)	(100)
Frais généraux et corporatif	(65)	n.d.	(48)	n.d.	n.d.	(17)	(37)	(64)	n.d.	(47)	n.d.	n.d.	(17)	(38)
Total	290	n.d.	294	n.d.	n.d.	(4)	(1)	335	n.d.	316	n.d.	n.d.	19	6

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽⁴⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 2 2023.



FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES¹ - CONSOLIDÉ

	Trimestre				DDM			
	T2 2023	T2 2022	Variation		30 juin 2023	31 déc. 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
(en millions de dollars canadiens)								
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	144	97	47	48	667	513	154	30
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(68)	(11)	(57)	>(100)	(269)	(110)	(159)	>(100)
Marge brute d'autofinancement¹	76	86	(10)	(12)	398	403	(5)	(1)
Versements sur les emprunts non courants (projets) ²	(73)	(69)	(4)	(6)	(223)	(212)	(11)	(5)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ³	1	4	(3)	(81)	3	7	(4)	(54)
	4	21	(17)	(81)	178	198	(20)	(10)
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16	(4)	(3)	(1)	(40)	(16)	(15)	(1)	(11)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle ⁴	(2)	(10)	8	78	(41)	(37)	(4)	(12)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(4)	(3)	(1)	(31)	(14)	(12)	(2)	(18)
Frais de développement (aux résultats)	9	8	1	14	38	33	5	15
Flux de trésorerie discrétionnaires¹	3	13	(10)	(82)	145	167	(22)	(13)
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	—	—	68	68	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 766	102 728	38	—	102 764	102 726	38	—
Flux de trésorerie discrétionnaires par action ⁵	0,02	0,12	(0,10)	(82)	1,41	1,63	(0,22)	(13)
Dividendes versés actionnaires - par action	0,165	0,165	—	—	0,66	0,66	—	—
Ratio de distribution⁵					47 %	41 %		
Ratio de réinvestissement⁵					53 %	59 %		

¹ La marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

² Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

³ Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2023, ajustement favorable de 3 M\$ composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ajustement favorable de 7 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions.

⁴ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

⁵ Les Flux de trésorerie discrétionnaires par action, le Ratio de distribution et le Ratio de réinvestissement sont des ratios non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces ratios peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

SITUATION FINANCIÈRE - APERÇU

	Consolidé			
	30 juin 2023	31 déc. 2022	Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	643	374	269	72
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 656	3 675	(19)	(1)
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 255	1 292	(37)	(3)
Actif net financier	180	213	(33)	(15)
Total de l'actif	6 677	6 539	138	2
Emprunts - solde du capital	3 347	3 346	1	—
Total emprunts projets ¹	2 801	3 007	(206)	(7)
Total emprunts corporatifs	546	339	207	61
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,61	3,24	0,37	11
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 692	1 681	11	1
Valeur aux livres par action (\$)	16,46	16,38	0,08	—
Coefficient d'endettement net au marché (%) ²	40 %	40 %	—	—

¹ Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

² Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

CONCLUSION

1. L'exécution du plan stratégique se poursuit avec vigueur

- Croissance : ajout de 80 MW de projets éoliens. Deux projets éoliens totalisant 40 MW sélectionnés dans le récent appel d'offres en France.
- Diversification : ajout de 149 MW de projets solaires et 140 MW de projets de stockage. Deux projets de stockage totalisant 380 MW sélectionnés dans le récent appel d'offre en Ontario
- Clientèle : Discussions en cours afin de conclure des CAÉ corporatifs en France et au Royaume-Uni
- Optimisation : Optimisation de la maintenance et de l'entretien de six parcs solaires américains pour une puissance installée totale de 200 MW. Ajout d'un projet repowering en phase sécurisée en Europe.

2. Portefeuille de projets en développement et en construction de plus de 6,2 GW au total.

3. Environnement d'affaires favorable aux activités de développement, plusieurs processus d'appels d'offres en cours dans nos marchés.

4. Hausse de 7 % du BAIIA(A)¹ combiné et de 6 % du résultat d'exploitation combiné comparativement au T2-2022

5. Plus de 300 M\$ de liquidités disponibles et financement autorisés¹ au 30 juin 2023

¹ Le BAIIA(A) et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

ANNEXES



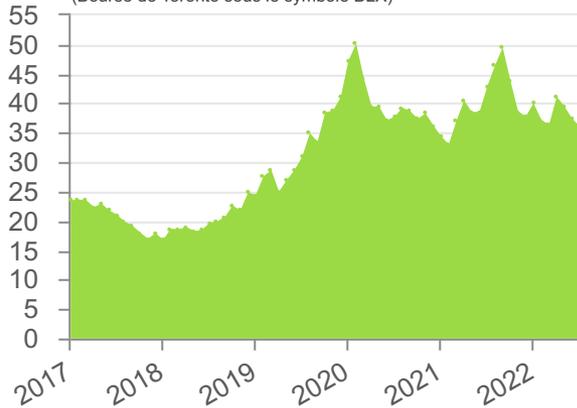
Données historiques |23

Production d'électricité - Consolidé |28

DONNÉES HISTORIQUES

Cours de l'action

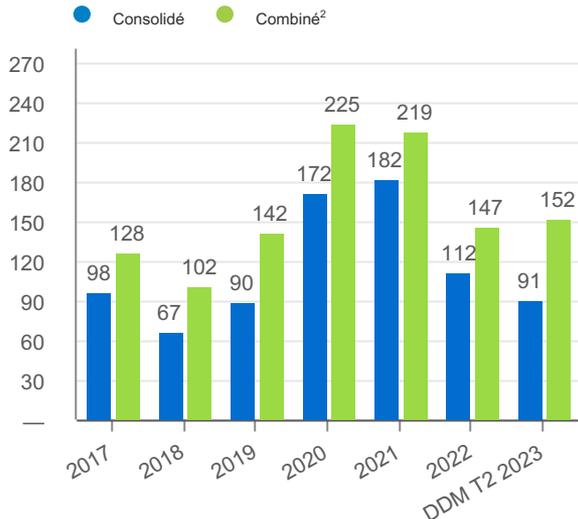
(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 8 %
 (Bourse de Toronto sous le symbole BLX)



■ 36,07 \$ / action au 30 juin 2023

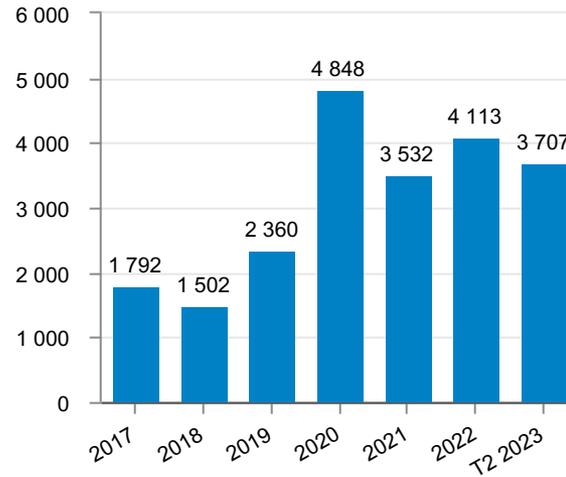
Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : -1 % (Consolidé) et 3 % (Combiné²)



Capitalisation boursière

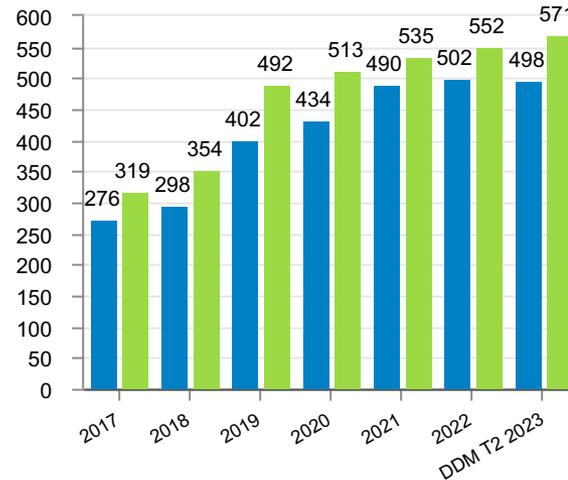
(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 14 %



BAIIA(A)³

(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 11 % (Consolidé) et 11 % (Combiné²)

● Consolidé ● Combiné²



¹ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

² Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSOLIDÉ

(en GWh)

	T2 2023	Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾	T2 2022	T2 2023 vs Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾		T2 2023 vs T2 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	450	467	478	(17)	(4)	(28)	(6)
Total Éolien ANO	450	467	478	(17)	(4)	(28)	(6)
Hydro comparable - Canada	119	131	123	(12)	(9)	(4)	(4)
Hydro comparable - États-Unis ⁽³⁾	103	111	106	(8)	(6)	(3)	(2)
Total Hydro ANO	222	242	229	(20)	(8)	(7)	(3)
Solaire comparable - États-Unis	131	163	156	(32)	(19)	(25)	(16)
Total Amérique du Nord	803	872	863	(69)	(8)	(60)	(7)
Europe							
Éolien comparable - France ⁽⁴⁾	448	462	408	(14)	(3)	40	10
Éolien mise en service - France	36	48	2	(12)	(25)	34	>100
Éolien arrêt temporaire - France	42	38	6	4	9	36	>100
Total Éolien Europe	526	548	416	(22)	(4)	110	27
Solaire comparable - France	17	20	19	(3)	(15)	(2)	(13)
Solaire mise en service - France	7	7	—	—	—	7	—
Total Solaire France	24	27	19	(3)	(13)	5	24
Total Europe	550	575	435	(25)	(4)	115	26
Total	1 353	1 447	1 298	(94)	(6)	55	4

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2023.

⁽³⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁴⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

TRIMESTRE



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSOLIDÉ

(en GWh)

	2023	Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾	2022	2023 vs Anticipé ⁽¹⁾⁽²⁾		2023 vs 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	990	1 073	1 135	(83)	(8)	(145)	(13)
Total Éolien ANO	990	1 073	1 135	(83)	(8)	(145)	(13)
Hydro comparable - Canada	196	201	196	(5)	(3)	—	—
Hydro comparable - États-Unis ⁽³⁾	234	217	222	17	8	12	6
Total Hydro ANO	430	418	418	12	3	12	3
Solaire comparable - États-Unis	216	251	261	(35)	(14)	(45)	(17)
Thermique cession	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total Amérique du Nord	1 636	1 742	1 854	(106)	(6)	(218)	(12)
Europe							
Éolien comparable - France ⁽⁴⁾	1 190	1 159	1 075	31	3	115	11
Éolien mise en service - France	88	82	2	6	8	86	>100
Éolien arrêt temporaire - France	96	95	19	1	—	77	>100
Total Éolien Europe	1 374	1 336	1 096	38	3	278	25
Solaire comparable - France	28	31	29	(3)	(11)	(1)	(7)
Solaire mise en service - France	12	12	—	—	(1)	12	—
Total Solaire France	40	43	29	(3)	(8)	11	34
Total Europe	1 414	1 379	1 125	35	2	289	26
Total	3 050	3 121	2 979	(71)	(2)	71	2

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽³⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁴⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

CUMUL



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - COMBINÉ⁽¹⁾

(en GWh)

	T2 2023	Anticipé ⁽²⁾⁽³⁾	T2 2022	T2 2023 vs Anticipé ⁽²⁾⁽³⁾		T2 2023 vs T2 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	614	625	632	(11)	(2)	(18)	(3)
Éolien acquisition - États-Unis	344	414	—	(70)	(17)	344	—
Total Éolien ANO	958	1 039	632	(81)	(8)	326	52
Hydro comparable - Canada	119	131	123	(12)	(9)	(4)	(4)
Hydro comparable - États-Unis ⁽⁴⁾	103	111	106	(8)	(6)	(3)	(2)
Total Hydro ANO	222	242	229	(20)	(8)	(7)	(3)
Solaire comparable - États-Unis	131	163	156	(32)	(19)	(25)	(16)
Total Amérique du Nord	1 311	1 444	1 017	(133)	(9)	294	29
Europe							
Éolien comparable - France ⁽⁵⁾	448	462	408	(14)	(3)	40	10
Éolien mise en service - France	36	48	2	(12)	(25)	34	>100
Éolien arrêt temporaire - France	42	38	6	4	9	36	>100
Total Éolien Europe	526	548	416	(22)	(4)	110	27
Solaire comparable - France	17	20	19	(3)	(15)	(2)	(13)
Solaire mise en service - France	7	7	—	—	—	7	—
Total Solaire France	24	27	19	(3)	(13)	5	24
Total Europe	550	575	435	(25)	(4)	115	26
Total	1 861	2 019	1 452	(158)	(8)	409	28

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽⁴⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Borex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - COMBINÉ⁽¹⁾

(en GWh)

	2023	Anticipé ⁽²⁾⁽³⁾	2022	2023 vs Anticipé ⁽²⁾⁽³⁾		2023 vs 2022	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	1 308	1 426	1 483	(118)	(8)	(175)	(12)
Éolien acquisition - États-Unis	779	802	—	(23)	(3)	779	—
Total Éolien ANO	2 087	2 228	1 483	(141)	(6)	604	41
Hydro comparable - Canada	196	201	196	(5)	(3)	—	—
Hydro comparable - États-Unis ⁽⁴⁾	234	217	222	17	8	12	6
Total Hydro ANO	430	418	418	12	3	12	3
Solaire comparable - États-Unis	216	251	261	(35)	(14)	(45)	(17)
Thermique cession	—	—	40	—	—	(40)	(100)
Total Amérique du Nord	2 733	2 897	2 202	(164)	(6)	531	24
Europe							
Éolien comparable - France ⁽⁵⁾	1 190	1 159	1 075	31	3	115	11
Éolien mise en service - France	88	82	2	6	8	86	>100
Éolien arrêt temporaire - France	96	95	19	1	—	77	>100
Total Éolien Europe	1 374	1 336	1 096	38	3	278	25
Solaire comparable - France	28	31	29	(3)	(11)	(1)	(7)
Solaire mise en service - France	12	12	—	—	(1)	12	—
Total Solaire France	40	43	29	(3)	(8)	11	34
Total Europe	1 414	1 379	1 125	35	2	289	26
Total	4 147	4 276	3 327	(129)	(3)	820	25

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽⁴⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

⁽⁵⁾ La Bouleste qui a été vendue en avril 2022 a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.



PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T2 2023	T2 2022	Variation		T2 2023	T2 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Amérique du Nord								
Éolien	59	63	(4)	(6)	86	80	6	9
Hydro	18	21	(3)	(14)	18	21	(3)	(14)
Solaire	12	14	(2)	(12)	12	14	(2)	(12)
Total - Amérique du Nord	89	98	(9)	(8)	116	115	1	2
Europe								
Éolien	117	65	52	78	117	65	52	78
Solaire	4	5	(1)	(26)	4	5	(1)	(26)
Total - Europe	121	70	51	71	121	70	51	71
Total	210	168	42	25	237	185	52	28

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2023.

TRIMESTRE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET BAIIA(A)⁽¹⁾ - RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
	T2 2023	T2 2022	Variation		T2 2023	T2 2022	Variation	
			\$	%			\$	%
Résultat d'exploitation	38	45	(7)	(16)	57	53	4	6
BAIIA(A)⁽¹⁾								
Amérique du Nord								
Éolien	63	60	3	5	86	70	16	22
Hydro	12	15	(3)	(19)	12	15	(3)	(19)
Solaire	10	11	(1)	(11)	10	12	(2)	(20)
Frais généraux - BU ANO	(10)	(9)	(1)	(13)	(10)	(9)	(1)	(13)
Total Amérique du Nord	75	77	(2)	(3)	98	88	10	10
Europe								
Éolien	64	57	7	12	64	57	7	12
Solaire	3	5	(2)	(34)	3	5	(2)	(34)
Frais généraux - BU Europe	(14)	(10)	(4)	(38)	(14)	(10)	(4)	(38)
Total Europe	53	52	1	2	53	52	1	2
Corporatif								
Administration	(8)	(7)	(1)	(11)	(8)	(7)	(1)	(11)
Autres dépenses	(1)	(1)	—	—	—	—	—	—
Total corporatif	(9)	(8)	(1)	(14)	(8)	(7)	(1)	(16)
Total - BAI(A)⁽¹⁾	119	121	(2)	(2)	143	133	10	7
Résultat net	22	14	8	59	22	14	8	59

⁽¹⁾ Le BAI(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 2 2023.

Période de

QUESTIONS



Pour renseignements supplémentaires :

STÉPHANE MILOT

Vice président - Relations avec les investisseurs

stephane.milot@boralex.com

(514) 213-1045

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



BORALEX.COM